

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2020/24 DU 19 JUIN 2020

Portant sur l'amortissement des dépenses du compte 2051

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 11
- Représentés : 0
- Votants : 11
- Exprimés : 11
- Pour : 11
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 19 juin 2020
à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 11/06/
2020

sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David,
LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-
Baptiste, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David.

Madame Le Maire informe le conseil municipal que les dépenses inscrites au compte
2051 doivent faire l'objet d'un amortissement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- Que les dépenses effectuées au compte d'imputation 2051 seront amorties sur une
durée de 5 ans.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :25/06/2020
Et Affichage du :25/06/2020